



- La Lettre de la - SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Délégués syndicaux

Alina TORTOCHAUT Délégué Syndical central

- Mireille DE VOLDER (*Méditerranée*) - Alain GUILLOU (*Ouest*) -
- Benoît WENK (*EST*) -
- Olivier YERLE (*Progiels*) - Pierre ROI (*GFI EUVOXA*) -

- Section syndicale **CFE-CGC** Groupe GFI -
Bureau 442, 15 rue Rouget de Lisle
92130 Issy les Moulineaux
- Mail : cgcgfi@free.fr - tél : 01 46 62 34 58
(répondeur si absent)
Site WEB : www.fieci-cgc.org

Numéro 116 - 12 mars 2009

APOCALYPSE ... N.A.O.* !

Du jamais vu depuis 60 ans : le Fonds Monétaire International (FMI) vient d'annoncer que 2009 sera une année de récession mondiale !

Dans cette atmosphère de « fin d'un monde », pas de doute qu'à GFI, les **N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires vont en pâtir... Qu'on en juge : seulement 1% de la Masse Salariale Brute (MSB)** a été affecté par la Direction, aux augmentations salariales contre 3,3% en 2008, 3,6% en 2007 et 3,0% en 2006. Face à ce budget de crise, très « rikiki », et dans le but de donner des marges de manœuvre à une négociation pliée d'avance, la CFE-CGC a suggéré à J TORDJMAN, de vive voix au cours du CCE du 2 mars 2009, que les dirigeants du Groupe et les mandataires sociaux renoncent à une partie de leurs bonus. Réponse de J TORDJMAN : « *J'en parlerai à mon Conseil d'Administration* ».Chiche ?

Concernant les règles d'attribution des augmentations de salaires, la CFE-CGC réfute un scénario type « 2004 » (la crise précédente) où 18% des Salariés avaient été augmentés en moyenne de 6% tandis que **82% des Salariés avaient obtenu... RIEN DU TOUT !** La crise frappant TOUTS les Salariés, la CFE-CGC préconise une augmentation salariale de 260€ en année pleine pour chacun, soit 20€ par mois (c'est quand même pas la mer la mer à boire !) + d'éventuelles augmentations individuelles ...

En période de crise, tout particulièrement, aucun Salarié ne doit être oublié !

Las ! La Direction n'en démord pas et préfère « saucissonner » les Salariés par tranches de salaires (annuels) : **14,4€ d'augmentation brute** mensuelle pour tout salaire < à 25K€, de **14,4€ à 17,3€** (0,75%) pour un salaire compris entre 25K€ et 30K€, de **11,5€ à 12,3€** (0,5%) pour un salaire compris entre 30K€ et 32K€.

Au-delà de 32K€ ? Circulez, il n'y a rien à voir !

De fait, la Direction ne renonce pas d'un iota au dogme du tout individuel puisqu'elle lui réserve la part du lion, arguant qu'en période de crise, il faut récompenser les « Salariés **stratégiques** » ... Quant à savoir qui décide qu'un Salarié est « **stratégique** » ? sur la base de quels critères objectifs ? ... Mystère ! Cette nouvelle notion pourrait bien réserver d'étranges surprises...

Sur un autre plan, la **CFE-CGC** va surveiller avec la plus grande vigilance le montant de Participation qui sera distribué au titre de l'exercice 2008 : par anticipation, notre représentant a d'ores et déjà suggéré à J TORDJMAN (réunion du CCE du 2 mars) que moins de dividendes soient distribués aux actionnaires tandis que plus de Participation soit réservée aux Salariés (pour mémoire : environ 400€ ont été distribués par Salarié au titre de l'exercice 2007, autant pour 2006).

Nos représentants ont également demandé à la Direction que la charge exceptionnelle proche de 150K€ induite par la distribution de 512000 actions gratuites à environ 40 managers et mandataires sociaux dont une vingtaine en France - apparemment, c'est pas la crise pour tout le monde ! - soit neutralisée dans le calcul du montant de Participation. **A défaut de quoi, celui-ci s'en trouverait réduit et les Salariés pénalisés ! Ce serait tout de même très paradoxal !**

Bien entendu, nous espérons tous que l'Apocalypse ne s'abattra pas demain sur nos têtes !

Cependant, l'heure de vérité, elle, approche inéluctablement : la prochaine réunion du Conseil d'Administration se tiendra le 17 mars, préalablement à la publication ce même jour, des résultats 2008 du Groupe GFI et des projets de résolutions qui seront soumis en mai 2009 à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les Salariés pourront alors juger par eux-mêmes si les efforts imposés par la crise sont équitablement partagés. Si tel n'était pas le cas, le risque existe qu'un **profond sentiment d'injustice conduise à une démobilitation des Salariés au moment précis où le Groupe a besoin de TOUTES ses forces vives pour rebondir !**

La CFE-CGC



** sous réserve que les résultats du 1^{er} semestre 2009 soient satisfaisants (cf la mise au point faite par la Direction au cours de la séance de la commission paritaire du 10 mars).

***N.A.O.* :**

Négociation

Annuelle **O**bligatoire

Code du Travail Art. L. 2242-1 : « Dans les entreprises où sont constituées une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives, l'employeur engage chaque année une négociation sur les matières prévues par le présent chapitre ».

Les Articles L 2242-5 et suivants précisent lesdites matières, à savoir :

- l'égalité professionnelle entre femmes et hommes,
- **les salaires**,
- la durée du travail,
- et, en cas de carence d'accords : le régime de prévoyance et de maladie, l'intéressement, la participation et l'épargne salariale ainsi que l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Négociations nationales sur les retraites complémentaires : le point .

Les négociations sur l'avenir de l'AGIRC et de l'ARRCO (retraites complémentaires à la retraite Sécurité Sociale) ont débuté le 27 janvier 2009. Une 3^{ème} réunion doit se tenir le 12 mars à 14H puis une dernière séance est prévue avant la fin mars, l'objectif étant de parvenir à un accord avant le 1^{er} avril 2009.

La partie complémentaire de la retraite représente aujourd'hui 60% de la retraite totale d'un Salarié de l'encadrement dont 40% au titre de l'AGIRC et 20% au titre de l'ARRCO : on mesure les enjeux de la négociation qui se déroule actuellement !

Or le rendement des régimes AGIRC/ARRCO a diminué de près de moitié depuis 1993 entraînant un **taux de remplacement brut en % du dernier salaire de près de 64% en 1993 à environ 54% en 2008 et peut-être, toutes choses égales par ailleurs, 44% en 2020 !**

A titre de comparaison les retraites du public demeurent garanties à 75% du dernier salaire...

Les projections sur la situation financière des deux régimes incluant les effets de la crise économique démontrent qu'ils seront **déficitaires dès 2009, soit 5 à 6 ans plus tôt que prévu !**

Il ne fait pas de doute que dans ces circonstances, des efforts devront être réalisés. Les paramètres sont connus : âge de départ à la retraite, hausse des cotisations, rendement.

Pour la CFE-CGC, la baisse des rendements est totalement inacceptable ! Nos représentants défendent l'idée de stopper cette baisse et visent même, à moyen terme, de les augmenter.

La CFE-CGC est également favorable à l'instauration d'un régime AGIRC au premier euro (la cotisation AGIRC est prélevée sur la tranche B des salaires, celle qui dépasse le plafond de la Sécurité Sociale, soit 2857€ pour 2009 ; or ce plafond augmente beaucoup plus vite que les salaires !).

Les diverses rencontres qui ont déjà eu lieu, ont marqué un consensus sur le fait que **les négociations ne devraient pas avoir d'incidence sur les conditions de départ en retraite en 2009** (dispositif AGFF notamment).

Cependant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, il est trop tôt pour savoir si un nouvel accord sera possible avant le 1^{er} avril 2009. Si tel n'était pas le cas, soit l'ancien accord serait prorogé pour une durée déterminée mais courte (cas où un accord reste envisageable dans un laps de temps proche) soit les positions sont trop éloignées et aucun accord n'est possible, l'accord actuellement en vigueur serait probablement maintenu pour une durée qui devra être précisée.

A suivre ...

***Rendement** : rapport entre le montant des pensions perçues au cours de la retraite et le montant des cotisations versées au cours de la vie active.

Répartition du budget des œuvres sociales des Comités d'établissement : la solution équitable par le tableau magique !

Le mois dernier, nous vous avons rappelé notre attachement à un partage équitable du budget des œuvres sociales des CE au profit du plus grand nombre de Salariés, sans exclusion de certaines catégories et sur la base de règles du jeu simplissimes et transparentes :

« le tableau magique »

De quoi s'agit-il ?

En fonction de son coefficient Syntec et du nombre d'enfants à charge, un plafond de dotation est affecté à chaque Salarié. Ce qui lui permet, dans la limite de ce plafond, d'acquiescer librement et **sans aucune avance de fonds**, des chèques cinéma, chèques lire, chèques vacances ou bien encore d'obtenir des remboursements pour ses activités de loisir ou ses locations de vacances...

du vrai pouvoir d'achat supplémentaire .

Exemple :

simulation basée sur le budget des œuvres sociales du CE de GFI Progiels (420 salariés, 118K€ environ).

	nb enfants				
catég	0	1	2	3	4
Etam 250-275	300 €	360 €	420 €	480 €	540 €
Etam 310-400	270 €	330 €	390 €	450 €	510 €
Etam 450-500	240 €	300 €	360 €	420 €	480 €
Cadre 1095-1105	210 €	270 €	330 €	390 €	450 €
Cadre 1115-130	180 €	240 €	300 €	360 €	420 €
Cadre 150-170	150 €	210 €	270 €	330 €	390 €
Cadre 210-270	50 €	110 €	170 €	230 €	290 €

Un cadre coeff 150, avec 3 enfants, disposera de 330€.

Un ETAM coeff 400 avec 3 enfants disposera de 450€.

Par les temps qui courent, il serait bien regrettable que les Salariés de l'UES ne puissent, pour des raisons diverses mais pas toujours bonnes, bénéficier d'un avantage qui, pour les 3 Sociétés de l'UES, est sensiblement supérieur à celui constaté dans la moyenne de la profession. (NB : la Direction ne manque pas une occasion de se plaindre de ce « surcoût » dans ses comptes!)

Intersyndicale nationale et interprofessionnelle pour réagir face aux conséquences de la crise (suite) : la mobilisation se poursuit !

Face à la violence de la crise économique globale qui plonge dans le marasme des secteurs de plus en plus nombreux de l'économie mondiale et des économies nationales, la **mobilisation lancée dès le 29 janvier 2009 (1^{ère} appel à manifester) à l'appel unanime des 8 organisations syndicales – CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et UNSA – franchit une nouvelle étape avec un 2^{ème} appel à manifester en date du 19 mars.**

NB : à l'heure où nous écrivons ces lignes, le 12 mars 2009, en raison du planning imposé par la Direction pour le bouclage de nos communications syndicales et leur diffusion synchrone avec vos bulletins de paie – la manifestation n'a pas encore eu lieu.

Pour la **CFE-CGC**, le sommet social du 18 février 2009 n'a pas été à la hauteur de ses légitimes préoccupations : l'effort porté par le gouvernement sur l'investissement, en particulier sous forme de prêts concédés aux banques suffira-t-il à les réanimer ? Pas sûr ! car chaque jour qui passe apporte son lot de mauvaises nouvelles et de trous à combler ...

Certes, quelques mesures saupoudrées ont permis de calmer l'angoisse des plus exposés de nos compatriotes.

Certes, les négociations qui devront être engagées sont porteuses de promesses (*gouvernance d'entreprises, partage des richesses...*) **mais à quand des résultats concrets ?** Les réserves exprimées par les employeurs dès ce sommet social, ont de quoi laisser dubitatif...

Or, nous ne vivons pas de promesses : c'est au jour le jour que notre « reste à vivre » s'amenuise et que des milliers d'emplois sont supprimés ! A crise exceptionnelle : mesures exceptionnelles !

Dans ce contexte, il est primordial de continuer à nous faire entendre : la mobilisation du 19 mars doit dépasser celle du 29 janvier ! Même si chacun est persuadé que la rue n'est pas, loin s'en faut, le seul moyen de s'exprimer, chacun peut aussi comprendre que, dans les présentes circonstances exceptionnelles, la rue a des vertus que nous devons exploiter !